Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. MANITOBA. No. 27.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.. | ST. BONIFACE, LUNDI, 30 DECEMBRE 1878.

Législature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnes au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation des Bills Prives impliquant un privilège ou profit exclusif, soit prive ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, sont notifiees qu'en vertu des reglements de l'Assemblee Législative publies au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publies en langue anglaise, et dans un publie en langue française, et de transmettre au Greffier de la Chambre, copies des papiers-nouvelles contenant la première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Prive est tenue de deposer entre les mains du Greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part les frais d'impression de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Prives ne se a reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la Session.

THOMAS SPENCE,

Greffier de l'Assemblée Législative.

St. Boniface, 6 Novembre, 1878.

AVIS.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

PERDUE.

Une vache rouge ayant une tache blanche sur le front avec une marque à l'oreille droite; âge, deux ans. Cette vache est perdue depuis trois mois, toute personnes qui la ramènera au propriétaire sera liberalement recompense.

P. A. LASALLE,

Propriétaire.

Winnipeg, 20 Décembre, 1878.

Elevateur de St. Boniface.

A. S. MALLOCH.

PROPRIETAIRE.

Le plus haut prix payé en argent pour toute sorte de grains.

Achètera aussi tous les produits de ferme etc., etc.

Un magasin se trouve joint à l'elevateur, et ceux qui voudront acheter auront les marchandises aux prix de Winnipeg.

St. Boniface, 5 Decembre, 1878.

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine Session pour un Acte incorporant "The Assiniboine Bridge Company," avec pouvoir de construire un Pont traversant la Rivière Assiniboine, à ou près de la Cite de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, à St. Boniface Ouest, le dit Pont devant être bati à pilliers tubulaires avec ou sans arche de trente pieds devant servir pour les chars-urbains, le trafic ordinaire et les pietons, aussi avec pouvoir de prelever des taux de peage sur le dit pont pour trente ans.

Daté à Winnipeg ce dixième jour de Decembre A. D. 1878.

ROSS & ROSS,

Sol. des Appliquants.

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à la prochaine session pour un Acte incorporant la "Manitoba Western Colonisation Railway Company," avec pouvoirs de construire une ligne de chemin de fer commençant à Winnipeg, pour s'etendre au sud de la Montagne de Pierres et le Lac Manitoba jusqu'à la petite Rivière Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest; et une autre ligne commençant à ou près de Winnipeg et s'etendant à travers la partie sud-ouest de la Province de Manitoba à un point à ou près du Lac Laroche dans les Territoires du Nord-Ouest; et avec pouvoir de construire un embranchement du point de la ligne ci-haut mentionnée de Winnipeg à la Petite Saskatchewan, à l'est du Lac Long, à la traverse du chemin de fer "Pacifique Canadien sur la rivière rouge, aussi pour la constructions d'embranchements à partir de la première ligne mentionnée au Lac Manitoba jusqu'à Westbourne; et avec autres pouvoirs de traverser les Rivières Rouge et Assiniboine à ou près de Winnipeg avec ou sans les dites lignes, et de se joindre avec l'embranchement de Pembina du chemin de fer Pacifique Canadien, aussi de construire des lignes télégraphique, electriques le long des dites lignes.

Daté à Winnipeg ce vingt sixième jour de Novembre, A. D. 1878.

BAIN & BLANCHARD

Solliciteurs pour les Petitionnaires

St Boniface, 5 Decembre 1878. 9f

AVIS.

Des soumissions pour l'aprovisionnement de bois pour le Departement de la Milice seront reçues jusqu'à midi le 1decembre par le soussigné.

Des informations seront données sur application, à mon Bureau, au Fort Osborne, entre DIX heures A.M. et trois heures P. M., tous les jours.

W. OSBORNE SMITH,

Lt. Col.

D. A. G. Dist. Mil. No. 10.

St. Boniface, 5 Decembre, 1878

AVIS.

Avis est par le present donne qu'une demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant "The Winnipeg and St. Boniface Bridge Company," avec pouvoirs de construire un Pont traversant la Rivière Rouge, à ou pres de la Cite de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, à St. Boniface, pour rejoindre l'embranchement de Pembina du chemin de fer Pacifique Canadien sur le côté est de la dite Rivière ou avec aucune ligne de chemin de fer pouvant être construite après sur le côte Ouest de la Rivière la Seine, le dit pont pouvant servir pour les chars-urbains, le trafic ordinaire et les pietons; aussi de prelever des taux de peage sur le dit pont.

BAIN & BLANCHARD.

Solliciteurs des appliquants

Winnipeg, 9 Decembre, 1878.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le present donné aux membres de la Société Agricole du Comte de Provencher, qui l'assemblee annuelle de la dite Societe se tiendra à St. Norbert au magasin de Joseph Lemay Ecr à midi le mardi de la seconde semaine de janvier A. D. 1879.

JOSEPH TURENNE.

Sec.-Tresorier

St. Norbert 10 décembre 1878 3f.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, pour un Acte, pour amender l'Acte amende de 35 Victoria Chap. 17, intitulé: "Un Acte pour amender l'Acte, pour incorporer l'Evêque Catholique de St. Boniface.

J. DUBUC,

Avocat du Requerant.

St Boniface, 26 Novembre, 1878.

AVIS.

Prenez avis qu'une requête sera faite à la prochaine session de la Législature Locale pour l'introduction d'un acte pour incorporer le chemin de fer de Winnipeg et Occidental avec pouvoir d'eriger construire, maintenir et faire operer une ligne simple du double de chemin de fer et de telégraphe Electrique, partant de la cite de Winnipeg, au nord la Rivière Assiniboine et allant à un point à ou près de la frontière Occidentale de la Province de Manitoba.

WALKER & BIGGS,

Solliciteur des Requerants.

Winnipeg, 18 Nov 1878.

AVIS.

Est par le present donne qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, pour un Acte pour incorpore les Sœurs des SS. Noms de Jesus et Marie, sous le nom et terme de "La Corporation des Rèvdes Sœurs des SS. Noms de Jesus et Marie, de la Cite de Winnipeg."

J. DUBUC,

Avocat des Requérants

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine Session du Parlement du Canada, pour la passation d'un Acte pour incorporer une Societe pour la construction d'un chemin de fer depuis la frontiere des Etats-Unis, à l'ouest de la Rivière Rouge, jusqu'à Winnipeg et de là à l'ouest jusqu'à l'intersection du chemin de fer Pacifique Canadien; aussi, un embranchement qui se relierait au tronc ci-dessus à un endroit sur la Rivière Rouge à Winnipeg ou plus bas, avec pouvoir de construire des lignes telegraphiques en rapport avec les susdites voies ferrees.

GILBERT McMICKEN,

pour lui-même et ses associés

Winnipeg 22 Novembre, 1878.

Rond a patiner de Winnipeg.

Ouvert depuis le 16 décembre courant à tout le public.

Rafraichissements à des prix raisonnables.

Prix pour la saison: un billet pour une seule personne $5.00; pour deux, $8.00, billet de famille $12.00.

On invite cordialement le public à patronser ce vaste et commode etablissement elevé en face de l'entrepôt no 6, du côté de Winnipeg. Magnifiques patins de Barkin à vendre sur les lieux.

JOHN J. JOHNSON, & Cie.

Proprietaires

Winnipeg 19 decembre 1878. 8

AVIS TOUT SPECIAL.

Toutes les personnes endettées au magasin de MM Guilmette et Brisbois sont priée de venir Payer immédiatement pour donner facilité au gens. Ces messieurs accepterons pour payment des grains de toutes sortes, Bois, foin, patates, animaux maigres ou gras: Sachez qu'en même temps ils veulent se debarresser de leur stock de marchandises sèches habillements chaussures etc., a moins de deux mois et demi, vu que M. Monchamp veut leur bâtir un block en briques. Allez messieurs et mes dames vésiter cet établissement si bien connu et vous y trouverez des marchandises de choix, et soyez certain qu'avant de laisser vos maisons que vous rapporterez beaucoup avec peu d'argent.

Inutile de vous presenter une liste de leur prix Ils sont décidés à vendre le tout et ne refuseront pas vos offres. A l'enseigne des deux boules noires

Rue Principale No. 270 Winnipeg

Presents du jour de l'An!

La place la meilleure marche de Winnipeg pour articles d'usage et d'ornementation en Faiences, Porcelaines, et Crystaux français!!!

Bouteilles à vin, en verre coupe — Statues en marbre de Paris:

Verre à Vin	$100 la douzaine
Tumblers	$100 " "
Confituriers	40cts " "

Plusieurs autres articles à très-bas prix.

Stobart Eden & Cie.

Porte voisine de A. G. B. Bannatyne.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au prochain Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant "The Manitoba and North West Railway Company," avec pouvoir de construire et mettre en operation une ligne de chemin de fer, commençant à Winnipeg et allant à l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, passant au Sud du Lac Manitoba et à l'ouest à ou pres de Westbourne et Palestine, delà à l'ouest de la Petite Saskatchewan et Assiniboine, dans la direction du Fort Ellice, aussi, de continuer et de conduire des embranchements à l'Est du Lac Long ou le chemin de Fer Pacifique Canadien à la traverse la Rivière Rouge pres de Selkirk, et aussi dans les intervalles des deux côtés de la principale ligne du chemin de fer, et de relier le chemin de fer au Lac Manitoba, aussi de construire et mettre en operation une ligne telegraphique tout le long du dit chemin de fer et les embranchements

Date à Montreal ce 13ieme jour de decembre, A. D. 1878.

Abbott, Tate, Wetherspoon & Abbott,

Solliciteurs. 84

Avis Public.

Des soumissions cachetées au soussigné et endossees "Soumission pour Bois de Corde" seront reçues à ce Bureau jusqu'à midi

Mercredi 15 Janvier prochain.

pour la livraison de DEUX CENTS CORDES DE CHENES ET CENT CORDES DE TREMBLE aux differentes Bâtisses Publiques à Winnipeg, dans le cours de Fevrier prochain La corde est de 128 pieds cubes.

Sont exigés les noms de deux cautions.

La soumission la plus basse, ne sera pas nécessairement acceptee.

JOSEPH ROYAL.

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 26 Decembre, 1878.

Mis en fourriere.

Mis à l'enclos de St. Boniface Ouest une vache âgée environ de quatre ans, couleur rouge blanche, l'oreille droite coupée en deux places Le propriétaire est prié de venir la reclamer en payant les frais d'enclos et cette annonce.

P. LADEROUTE,

Gardien d'Enclos.

St. Boniface 26 Décembre, 1878.

IMPOUNDED.

Impounded at St. Boniface West, one red white cow, aged about four years, the right ear cut into two different places.

The owner is requested to prove property and pay the expenses.

P. LADEROUTE,

Pound Keeper

St. Boniface, Dec. 26 1878. 3f

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

Ucan buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. juo

Succession Stanislas Desrosiers.

(00)

Toutes personnes ayant des reclamations contre la dite succession sont par le present notifiées de les presenter, d'ici à deux semaines, au soussigne.

J. DUBUC,

Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.

Il y aura LEVER en l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, Mercredi le 1er Janvier, 1879, depuis une heure à trois heures p.m.

Par ordre.

JOSEPH CAUCHON,
Secrétaire particulier.

AVIS.

Le *Métis* publie aujourd'hui une demi-feuille lundi qui tiendra place de l'edition regulière de jeudi de cette semaine La propriété de l'Imprimerie ayant passé en d'autres mains depuis quelques jours, nos débiteurs sont priés de solder au plus tôt leurs comptes.

LE "METIS."

Lundi 30 Decembre, 1878.

La mort de la Princesse Alice sœur de la femme du Marquis de Lorne, Gouverneur Général du Canada, a excité dans toutes les provinces les sympathies les plus vives. Tous les journaux qui nous arrivent en font foi. La date des funérailles, qui ont eu lieu le 18, n'a pas non plus passé inaperçue, car à Ottawa il y eu suspension générale des affaires pendant une partie de la journée.

La Cour en Angleterre et en Allemagne portera le deuil jusqu'au 10 janvier, et S. Excellence le Marquis de Lorne en a ordonné de même à Rideau Hall.

Les Juges De Paix.

Cette classe de magistrature, des titres à remplir les plus grands services, est souvent la cause d'abus les plus criants lorsque les gouvernements les aposent au hasard des premiers solliciteurs. Ceci est surtout vrai des pays en voie de formation comme Manitoba. Il est bien sûr que l'affaire sanglante de St. Jean Baptiste n'aurait pas eu lieu si Wilde, juge de paix (?) avait refusé, ainsi qu'il aurait dû le faire, d'agir au gré de F. A. Martin, et l'avait renvoyé à Winnipeg. Les autres Juges de paix, Mulvey et Ginn n'ont guère eu plus de discrétion.

Voici d'ailleurs la traduction d'une lettre adressée à ces Juges de paix par le Protonotaire de Winnipeg d'après les instructions du Juge-en-chef ; nous en recommendons la lecture :

Winnipeg 16 décembre 1878.

G. C. Wilde Ecr. J. P.

St. Jean Baptiste.

Monsieur,—J'ai instruction du Juge-en-chef de vous informer que F. X. Beauchamp et Messire Fillion ont donné chacun caution, d'après son ordre pour comparaître aux prochaines assises à Winnipeg et répondre aux accusations portées contre eux au sujet de ce qui s'est passé à la demeure de Messire Fillion dans la nuit du 11 et dans la matinée du 12 décembre courant, et qu'ils ont tous deux été libérés après avoir ainsi donné caution.

J'ai en outre instruction de vous informer et de vous notifier, vous et tous les juges de paix du comté de Provencher, que ni vous ni eux ne devez continuer à vous mêler de cette affaire, non plus qu'à prendre connaissance d'aucune accusation contre les personnes susdites ayant rapport à ce dont il est question plus haut ; la cour en est saisie. Vous les laisserez en paix vous même et empêcherez aucun connétable de les troubler. (*you will neither interfere with them yourself, nor permit any constable to do so*).

Le Juge en chef me charge de vous dire qu'il regrette de voir que d'après les apparences, vous ne paraissez pas avoir agi avec cette prudence, cette sagesse et cette reflexion dont un juge de paix devait faire preuve dans les circonstances ;—et que, par suite de cette conduite, il en est resulté des conséquences des plus tristes et des plus regrettables Vous auriez pu tout éviter si vous aviez agi comme un homme sage et prudent aurait dû faire dans cette circonstance.

Il vous recommande beaucoup de soin, de prudence et de réflexion attendu que toute l'affaire sera sérieusement examinée aux prochaines assises de mars.

Je suis, &c.,

(Signé) ALLAN MACDONALD.
Greffier de la Couronne et de la Paix.

Question d'Etiquette Compliquee.

Nous avons déjà dit à nos lecteurs un mot des réjouissances qui ont eu lieu à Halifax, Québec et à Montréal à l'occasion du passage de LL. EE. le marquis de Lorne et la Princesse Louise. Réceptions officielles illuminations publiques, revues, bals, levers, adresses, rien n'a manqué et tout à très-bien réussi. Cependant, dit la presse de Montréal, Québec et Toronto, dans les plus belles manifestations, il y a toujours un nuage pour faire mieux ressortir l'éclat général. Cette fois le nuage a été formé par un singulier avis aux dames signé du Col. Littleton, au sujet du lever. Cet avis était ainsi conçu :

"Les dammes porteront des robes "decolletées sans traine, et les messieurs seront en grande tenue "Les dames qui, pour raison de "santé, ne peuvent pas porter des "robes decolletées devront envoyer "à l'aide-de-camp de service un "certificat de médecin, et, dans ce "cas, avoir le corsage coupé carré"ment La robe fermante à la gor"ge ne sera admise dans aucun "cas."

L'événement ajoute ce qui suit :

"Cet avis obligeant les dames, jeunes et mûres, à se décolleter ou à produire un certificat de médecin, et dans ce cas, à porter le corsage coupé carrément, a eu pour premier effet d'eloigner du lever bon nombre de dames canadiennes-françaises, qui ont préféré ne pas voir la princesse que de montrer leurs épaules au marquis. C'était déjà un premier malheur, une première condamnation du malencontreux avis. Mais l'on ne s'est pas arrêté l'effet de cet ukase au beau sexe. Il est maintenant l'objet des plus vives et des plus piquantes critiques de la part du grand organe du gouvernemne à Toronto, le *Mail*. L'article qu'il publie à ce sujet est fort gaulois.

"Aucun ukase de ce genre, dit le "*Mail*, n'avait à Halifax limité ainsi "le nombre des dames désireuse "de presenter leurs hommages à "la princesse. Si jamais Son Altes"se va à Winnipeg, nous opinons "à croire qu'on s'en dispensera "aussi. Les coutumes canadien"nes ne peuvent se changer à "douze heures d'avis. Dans un "pays la mode est de se tatouer, "dans un autre de porter des "anneaux au nez, dans un troisiè"me on se contente pour tout "vêtement de la feuille de vigne ; "enfin ailleurs encore, les dames "mesurent le rang qu'elles occu"pent au nombre de peaux qu'el"les ajoutent à la leur.

"Le climat à boucoup à voir en "tout cela ; et le climat d'Angle"terre étant différent du notre "ainsi les conditions de natre "société sont différentes de celles "au sein de laquelle vit la Reine "Victoria Bien des femmes estima"bles, épouses de nos concitoyens "marquants, n'ont jamais montré "leurs épaules dans un salon ; pres"que toutes les canadiennes réser"vent pour l'intimité de leurs bou"doirs ces exhibitions de formes "dont a trop souvent le spectacle "dans les bals de Londres. Il y a "quelque chose qui répugne à "bien des femmes dans ce manque "de modestie, et nous inclinons à "croire que l'expression *manque de* "*modestie* est en pareil cas un peu "faible, etc..."

Après avoir continué sur ce ton badin pendant quelque temps, le *Mail* ajoute :

"Si, par cette simple indication, il nous faut comprendre que nos nouveaux maitres ont l'intention de transporter ici l'étiquette et le cérémonial de la cour nous prenons la liberté grande d'exprimer la crainte qu'on ne commette là une grave erreur. Par tout ce que nous avons vu dans les journaux de la gracieuse condescendance et de la simplicité de manières de Son Altesse Royale, nous sommes convaincu que ni elle, ni le Gouverneur, n'ont pris en sérieuse considération l'effet qu'aurait un pareil avis, qui est tout probablement l'œuvre des officiers et dames de leurs suite.......

"Quoi qu'il en soit, nous espérons que Son Excellence verra à la chose lui-même à l'avenir. Nous sommes un peuple loyal, épris des institutions monarchiques ; mais il faut qu'on sache bien qu'une cour ne saurait prendre racine dans un pays où jusque dans les rues de nos grandes villes, on entend le bruit de la hache frappant la forêt.

De son côté, le *Nouveau Monde* conclut son article sur le même sujet par ce qui suit :

"Nous ne doutons pas que le jugement droit de Son Excellence le gouverneur-général et l'aimable simplicité de Son Altesse Royale ne sachent concilier sagement l'esprit des institutions monarchiques avec les conditions d'état social particulières à ce pays. Le danger des froissements imprudents nous semble plutôt susceptibles de venir de venir de la part de certaines personnes de leurs suite. Nous espérons, cependant, que l'influence salutaire exercée sur leur entourage officiel par Son Excellence et Son Altesse, préviendra toute difficulté de cette nature."

NOUVELLES LOCALES.

— La quête de Noël à Ste. Marie, Winnipeg, a donné 93 piastres.

— Le *Métis* ne paraître qu'à la fin de la semaine prochaine.

— M. le Curé de St. François Xavier était à l'Archevêché ces jours derniers.

— M. Taillefer se rétablit très-lentement et est encore loin d'être tout à fait hors de danger.

— Le salut du T. S. S de la fin de l'année aura lieu demain soir, à la cathédrale, à cinq heures.

— On dit que la réunion du Parlement à Ottawa n'aura lieu qu'en mars prochain.

— Les chemins par toute la Province sont dans le meilleur état possible.

— Nos lecteurs et lectrices sont priés de voir l'annonce de MM. Stobart, Eden & Cie., dans la première page.

— Le gouvernement offre en ce moment au public un contrat de fourniture de 300 cordes de bois de chauffage ; voir l'annonce.

— M. Elie Tassé, Surintendant des Ecoles Catholiques de la Province est de retour depuis samedi dernier de son voyage au Canada.

Il se vend en ce moment des oranges et des citrons à Winnipeg au prix d'une piastre la douzaine. C'est le premier hiver qu'il en est ainsi.

— Nous avons oublié de mentionner le fait que le pavillon a été hissé à mi-mat sur la demeure du Lieut. Gouverneur Cauchon au moment de la réception de la nouvelle de la mort de la Princesse Alice.

— McLean, l'individu de la Rivière aux Gratias, qui avait été blessé à St. Jean Baptiste lors de l'attentat contre la vie de Messire Charbonneau, et que l'on a dit mort, est au contraire en pleine convalescence.

— M. Lynne a retouché ces jours-ci le bas de la figure de Pie IX, magnifique portrait en pied donné l'été dernier à Mgr. Taché par l'estimable curé de St. Paul l'Ermite, Messire L. J. Huot. L'artiste a parfaitement réussi, et maintenant la ressemblance ne laisse plus rien à désirer.

— Le prix du billet par chemin de fer de St. Boniface à Montréal est aujourd'hui de 66 piastres, première classe, et 48 seconde classe. Il en coute une piastre et demie pour le passage jusqu'à la Rivière aux Rats, et trois pour Emerson. Ces prix devront changer sous peu, nous dit-on.

—AUCUN RISQUE.—*L'Huile Electrique de Thomas! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la medecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites*. Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County, Pa., dit : "J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié, par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : "Je n'ai qu'une demi bou $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y. écrit : "Une demi bouteille de votre huile électrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : "Votre huile électrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être em teille de cinquante cents de reste, et ployée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.—Demandez l'huile Electrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'enveloppe et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de medecines. Prix 25 cts.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE.—*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

Nouvelles Canadiennes.

Nous voyons avec plaisir que M. A. Gélinas, ci devant Greffier du Conseil Exécutif de Manitoba et Secrétaire particulier du L. Gouverneur, vient de rentrer à la rédaction de *L'Opinion Publique*. Son premier article, *La Royauté en Amérique*, est aussi bien pensé qu'élégamment écrit : au moment dit il où les rois s'en vont en Europe les uns assassinés, les autres emportés par le vent violent des résolutions, il est instructif de noter la marche triomphale en Amérique d'une princesse du sang royal d'Angleterre, et la véritable attraction que crée Ottawa sur nos voisins de la République des Etats-Unis.

Nous félicitons et *L'Opinion Publique* et M. Gélinas.

Enveloppes et Papier

A

NOTE A VENDRE AU

Bureau du *METIS*.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudron bien s'adresser a. C. S. ROYAL, Gerant.

Presents du jour de l'An!

La place la meilleure marché de Winnipeg pour articles de ménage et d'ornementation en faïences, Porcelaines, et Crystaux français ! ! !

Bouteilles à vin, en verre coupé :—Statues en marbre de Paris :

Verre à Vin	$10 la douzaine.	
Tumblers	$6 00	" "
Confituriers	40cts	" "

Plusieurs autres articles à très-bas prix.

Stobart Eden & Cie.

Porte voisine de A. G. B. Bannatyne.